

VD_OMNI FI.2002.0022 vom 29. April 2004

VD Tribunal cantonal, 2004-04-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2002.0022

FR: VD_OMNI FI.2002.0022 du 29 avril 2004

IT: VD_OMNI FI.2002.0022 del 29 aprile 2004

Regeste

c/ACI | La donation assortie d'une reprise de dette (in casu hypothécaire) doit être considérée comme une donation pure et simple. La reprise de dette doit en conséquence être attribuée à la partie gratuite de la donation mixte; il en va de même lorsque la reprise de la dette au donateur à l'égard du donataire conduit à l'extinction de la créance de ce dernier par confusion (in casu, remboursement de la part de fonds propres avancée par le donataire).

Volltext

Vaud Tribunal cantonal Cour de droit administratif et public 29.04.2004 FI.2002.0022

c/ACI | La donation assortie d'une reprise de dette (in casu hypothécaire) doit être considérée comme une donation pure et simple. La reprise de dette doit en conséquence être attribuée à la partie gratuite de la donation mixte; il en va de même lorsque la reprise de la dette au donateur à l'égard du donataire conduit à l'extinction de la créance de ce dernier par confusion (in casu, remboursement de la part de fonds propres avancée par le donataire).

Waadt Cour de droit administratif et public Vaud Tribunal cantonal Cour de droit administratif et public Vaud Cour de droit administratif et public

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.